

Chartres, le 15 avril 2024

Charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques

Synthèse de la consultation du public

CONTEXTE

L'article L123-19-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public prévoit que les décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à consultation du public.

Dans ce cadre, le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques et le projet d'arrêté de validation ont fait l'objet d'une procédure de consultation électronique du public du dimanche 24 mars 2024 au samedi 13 avril 2024 inclus. Les remarques devaient être adressées à la DDT par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse : ddt-sea-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr.

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Aucune contribution n'a été transmise par voie postale, ni par courriel.

CONCLUSION

Le projet d'arrêté de validation de la charte sera donc soumis à la signature de M. le préfet.